

L'éducation à la différence : le handicap à l'école

Edito

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit que tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé a le droit de s'inscrire dans « l'école de son quartier ». Cette disposition ouvre la reconnaissance du droit à une véritable « existence scolaire » pour les enfants atteints de handicaps.

La Loi et les décrets et circulaires d'application qui ont suivi hésitent quant à la terminologie employée. Faut-il parler d'*élèves handicapés*, d'*élèves présentant un handicap* ou bien d'*élèves en situation de handicap* ? Nous ne choisissons pas de donner la préférence à l'une ou à l'autre de ces expressions dans ce numéro de LA LETTRE consacré à l'éducation à la différence : le handicap. Nous avons eu cependant le souci de ne pas réduire l'élève handicapé à son handicap. Il est une personne à part entière et le handicap est loin de caractériser toute la richesse et la complexité d'une personne. L'élève handicapé est, certes, handicapé, mais il est d'abord un enfant ou un adolescent avec les mêmes besoins, les mêmes émotions, les mêmes désirs d'être en interrelation que tous les autres. Nous n'utiliserons donc pas l'expression « un handicapé ».

La Loi reconnaît le droit à la **compensation des conséquences du handicap** quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Le droit à la scolarisation en est un des aspects. Il y a là un défi à relever pour l'école qui doit mettre en place des dispositifs adaptés à de multiples formes de handicap : malvoyance, malentendance, autisme, trisomie, handicap physique, handicap psychologique, dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc. Les Classes d'intégration scolaires (CLIS) pour le premier degré et les Unités localisées pour l'inclusion sociale (ULIS) pour le second degré sont des structures adaptées pour un accueil collectif d'élèves handicapés. Cependant, d'après les données publiées par l'INSEE en avril 2011, environ 200 000 enfants handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire.

Nous nous sommes intéressés dans cette LETTRE à ces classes qui accueillent en leur sein un ou plusieurs enfants handicapés. Il est nécessaire d'apprendre aux enfants les comportements adaptés à cet accueil. Apprendre à ne pas tout faire à la place d'un enfant atteint de handicap moteur, le privant ainsi des possibilités d'autonomie qu'il pourrait cultiver ; apprendre à ne pas avoir peur devant des manifestations de troubles envahissants du comportement. La présence d'enfants handicapés dans la classe ne doit pas d'abord être perçue comme un problème, mais, comme le dit Annie Ghiloni, comme « une chance pour l'enseignant-e » car il/elle peut très concrètement faire de l'éducation au respect de la différence qui est une compétence psychosociale importante. C'est également une occasion précieuse de développer une collaboration éducative avec des parents. Qui, mieux que les parents de l'enfant handicapé, peuvent expliquer aux autres élèves de la classe comment agir de façon pertinente et solidaire avec leur enfant « pas tout à fait comme les autres ».

Le Comité de rédaction de LA LETTRE

LE RESEAU ECOLE ET NON-VIOLENCE

Qu'est-ce que le Réseau Ecole et Non-Violence ?

Développé par la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix, le Réseau Ecole et Non-Violence met en lien les personnes travaillant dans des établissements scolaires qui s'engagent pour l'éducation à la non-violence et à la paix. Le site internet, www.ecole-nonviolence.org, regroupe des ressources en matière d'éducation à la non-violence et à la paix, des expériences, des dossiers thématiques et un forum de discussion. Lieu ouvert de rencontres, laboratoire d'idées et de recherche, outil évolutif, ce réseau est basé sur une participation volontaire permettant d'apporter de multiples éclairages, concrets et réalistes, sur ce que recouvre l'éducation à la non-violence et à la paix. C'est notamment dans ce cadre que sont organisées les premières **Journées d'été du Réseau, du 16 au 20 août 2011 au Collège-Lycée Cévenol International.**

A qui s'adresse ce réseau ?

Le Réseau Ecole et Non-Violence est au service de tous ceux qui développent ou souhaitent développer, au sein d'un établissement scolaire, des expériences d'éducation à la non-violence et à la paix : enseignants, chefs d'établissement, CPE, parents d'élèves ...

Comment participer ?

Rendez-vous sur le site internet du Réseau www.ecole-nonviolence.org pour retrouver toutes ces rubriques. Un forum de discussion vous permettra d'échanger sur vos pratiques et expériences. A bientôt sur le Réseau !

Appel à contributions pour le prochain numéro

n°21 : le bouc-émissaire.
Envoyez vos contributions ou suggestions à :
lalettre-eduquer@decennie.org

Implantée en zone urbaine à la périphérie de la commune de Nîmes, l'école maternelle du Mas des Gardies est dotée de cinq classes. Comme toute école publique, elle accueille les enfants du quartier. Au niveau de la classe de Grande Section dont j'ai la charge, elle accueille depuis de nombreuses années des enfants de proximité en situation de handicap. Au fil du temps nous avons éprouvé la nécessité de donner forme à notre travail auprès de ces enfants en vue d'une meilleure efficacité. Cet état de fait nous a peu à peu amenés à élaborer un projet d'école « Vivre, communiquer et apprendre ensemble ». Il manifeste la volonté de l'équipe enseignante et éducative de trouver une place pour chaque enfant et est axé sur les compétences transversales : attention, motivation, goût de l'effort, esprit civique, responsabilité. C'est dans le cadre de ce projet que se situe ma classe, « Classe ordinaire, ou presque... », à laquelle nous avons tout naturellement donné le nom de « Classe d'accueil ». En effet, la seule particularité de cette classe est de rassembler des enfants dits « accueillants » et d'autres dits « accueillis ».

Les enfants « accueillis » sont essentiellement des enfants présentant des troubles envahissants du développement (autisme entre autres). La plupart du temps les parents de ces enfants ont énormément de mal à trouver une école qui accepte de les recevoir. En ce qui concerne notre école, nous ne recrutons pas ces enfants. C'est à la demande des parents et/ou de l'hôpital de jour (quand celui-ci pense trouver là une solution adaptée) que nous les recevons, l'inscription se faisant par l'intermédiaire de la secrétaire de circonscription.

Les enfants « accueillants » sont des enfants normalement inscrits à l'école, du niveau de la grande section de maternelle et dont la personnalité semble compatible autant que possible avec le profil de la classe. On observe qu'au sein de la classe ces enfants développent peu à peu des attitudes profondément citoyennes d'entraide et d'accueil à l'autre. La socialisation prend alors tout son sens. Sur le plan cognitif, le fait d'observer que des stratégies différentes sont déployées pour leurs camarades « accueillis », de constater qu'une autre approche des acquisitions est possible, les fait progresser eux-mêmes. Ils prennent ainsi conscience que l'acquisition des connaissances est toujours possible. Les plus faibles d'entre eux trouvent là espoir et stimulation.

L'organisation de l'école a permis un allègement sensible de l'effectif de la classe dite « d'accueil ». La collègue responsable de l'autre classe de Grande Section s'est proposée de recevoir quelques élèves en plus. De son côté la mairie a bien voulu nous soutenir en ce qui concerne les effectifs. Comprenant le bien fondé de notre démarche, le service chargé des inscriptions a accepté de ne pas surcharger l'école malgré les difficultés de scolarisation sur les quartiers environnants. Le trouble ou handicap présenté par les enfants accueillis est compatible avec la scolarité normale des enfants accueillants.

L'emploi du temps pour les enfants accueillis est structuré de façon à préserver les temps de soins en milieu hospitalier, leur temps de présence en classe est étudié en contrat d'intégration en présence de la secrétaire de circonscription et avec l'accord du service de soins de l'hôpital. Une plage horaire hebdomadaire, avec uniquement dans la classe les enfants accueillants, est respectée de façon à ce que je puisse analyser avec eux sereinement les difficultés éventuellement rencontrées au contact de leurs camarades. Ils peuvent ainsi s'exprimer et envisager des solutions ou des stratégies. Une réunion avec tous les parents a lieu à la rentrée. C'est l'occasion pour moi de préciser le profil particulier de la classe et de répondre aux questions, autrement dit de « démystifier » les choses (le service de soins de pédopsychiatrie

**Regards portés sur
l'expérience par les parents
des enfants accueillis**

« J'ai eu une chance énorme de trouver cette école pour mon petit garçon qui souffre de troubles du comportement ... Je voudrais sincèrement remercier les enfants pour l'accueil admirable qu'ils lui ont fait. »

Papa de D.

« Pleinement reconnu et accepté dans une école où une réelle volonté de l'intégrer et de le soutenir (et cela de la part de tout le personnel) il a [...] pris conscience de la vie de groupe, de la relation à l'autre et a appris à se plier aux exigences concrètes. Grâce à l'incroyable travail de sensibilisation fait auprès des autres enfants, il a pu affronter des relations avec ses petits camarades, échange jusqu'alors impossible à maîtriser. Merci d'avoir permis à cet enfant d'intégrer le monde scolaire et, de ce fait, lui avoir ouvert les portes vers la communication et l'échange. »

Parents de K.

**Regards portés par les parents
des enfants accueillants**

« Aller à l'école avec des autistes a permis à mon fils d'apprendre la différence, la tolérance, le respect et l'entraide. »

Maman de O.

« Les enfants nous rappellent que c'est nous les parents qui avons du mal à vivre avec la différence, et, grâce à une classe comme celle-ci, les parents eux aussi font un retour sur eux-mêmes. »

Maman de E.

Regards portés sur l'expérience par l'équipe éducative

« Une classe comme lieu de vie pour TOUS, à temps plein, à temps partiel, à temps complété par d'autres structures mais un temps où tous les enfants sont ENSEMBLE aujourd'hui pour être moins à l'écart demain. Une classe où tous tirent profit des enseignements (scolaire et humain), chacun à son rythme, chacun avec ses possibilités. Une classe comme lieu d'échanges : enfants/enfants, enfants/adultes, adultes/adultes (les parents ont pu se connaître, se comprendre, s'apprécier et transmettre des notions de respect de l'autre si nécessaires dans la société). »

Lylianne Cazalet, directrice

« J'ai découvert le projet d'école à mon arrivée. J'ai très vite été intéressée et fascinée par les relations qui se sont instaurées entre l'enseignante et ses élèves (accueillants/accueillis) ainsi qu'entre tous les élèves de la classe et de toute l'école. C'est un bel exemple de l'école de la citoyenneté ! Mon adhésion à ce fonctionnement est telle que j'ai décidé de m'investir à mon tour dans l'accueil d'enfants particuliers, en reprenant la classe de Claudine Blancou à la rentrée prochaine. »

Karine Renault, enseignante

« J'ai déjà eu l'expérience d'intégrations individuelles dans les classes où j'ai exercé auparavant. L'intégration de plusieurs enfants dans une même classe est nouvelle pour moi. Cet aspect de mon travail m'a demandé beaucoup d'investissement (lectures, visionnage de cassettes, mini stage...). De mon point de vue, une classe comme celle-ci apporte beaucoup aux enfants accueillis comme aux enfants accueillants. Sur le plan personnel cette expérience m'a beaucoup appris sur la façon de m'occuper de ces enfants, de les comprendre et de m'investir dans leur scolarité. »

Christiane Bonnet,
A.T.S.E.M. de la classe

de l'hôpital m'a proposé son concours pour une réunion d'information si j'en ressentais la nécessité). Les horaires sont ceux d'une grande section ordinaire avec des aménagements sur la semaine pour les enfants accueillis. Leur vie sociale est ponctuée de difficultés. Mais celles-ci sont « rabotées » par le contact ciblé et volontaire (pour ne pas dire volontariste) des enfants accueillants, ainsi que par l'utilisation de langage verbal et non verbal. Pour les enfants accueillis, plus encore que pour les accueillants, l'écoute des autres et du maître est l'objectif majeur. Le respect des règles de vie au sein de la classe est un autre objectif très important, même s'il est soumis à des adaptations quand l'angoisse provoquée est trop forte. Ces adaptations sont possibles parce que les accueillants ont une certaine connaissance du trouble présenté par leurs camarades, et aussi par la présence d'un adulte supplémentaire en la personne d'une Auxiliaire de vie scolaire (A.V.S.)

Les matières enseignées sont celles d'une grande section ordinaire. Seules les applications ou les mises en situation sont différentes pour les enfants en grandes difficultés cognitives et/ou comportementales. Ces enfants, plus que les autres, ont beaucoup de mal à généraliser les apprentissages. L'enseignant doit toujours en tenir compte. La compréhension de l'enfant autiste ou porteur de trisomie ne doit jamais être surestimée, sans quoi on ne peut jamais être assuré de l'acquisition des connaissances. Il est donc important de toujours vérifier qu'une consigne a été comprise. Paradoxalement les enfants accueillis développent parfois des compétences étonnantes au niveau de la mémoire et de la reconnaissance des mots, en pré-lecture par exemple. Quelle que soit la matière abordée, comme pour tous les enfants, il convient de valoriser la réussite en vérifiant que l'enfant accueilli comprend pourquoi on le valorise. Cette pédagogie différenciée peut être avantageusement mise en place par les enfants accueillants à l'occasion des activités libres ; elle leur permet de se sentir acteurs du projet (ce qu'ils sont dans les faits) et de confirmer des attitudes hautement citoyennes qui préparent les adultes de demain. La présence de l'A.V.S. permet à chacun de trouver sa place, c'est à dire de s'inscrire dans un processus d'apprentissage valorisant. De plus elle est essentielle pour une consolidation des explications. Cette présence s'avère précieuse aussi quand il faut ramener au calme un enfant accueilli qui se trouve en difficulté comportementale parce qu'il angoisse devant une tâche à accomplir.

Me trouvant plusieurs fois confrontée au cours de ma carrière au problème des enfants « différents », j'ai demandé à bénéficier de deux années de « congé pour formation ». Ainsi, pendant toute cette période, j'ai pu apprendre « sur le tas » en travaillant au titre de « simple institutrice » dans le service de pédopsychiatrie de l'hôpital de jour de Nîmes. En même temps j'ai suivi des études de psychologie jusqu'à la licence. Affectée à un nouveau poste à l'école maternelle du Mas des Gardies, j'ai découvert des collègues de même sensibilité que moi. C'est ainsi qu'a pu être élaboré ce projet d'école. J'aurais pu partir à la retraite ; j'ai prolongé de deux ans pour que notre projet cesse de n'être « qu'un projet » sans garantie d'avenir mais devienne une réalité pérenne officiellement reconnue.

Claudine BLANCOU, institutrice maintenant à la retraite

N.B. L'administration a saisi l'occasion de son départ à la retraite pour prononcer « le gel » de la classe, autrement dit la fin effective de ce projet qui avait donné satisfaction pendant trois années successives. Claudine Blancou a donné son accord pour la publication dans LA LETTRE de cet article, rédigé à partir d'extraits de son blog : « Une classe ordinaire, ou presque ... ». Elle continue aujourd'hui de s'investir pour la cause des enfants en situation de handicap : robert.blancou@gmail.com

Le petit Max a 4 ans 1/2 et est en fauteuil roulant pour une ostéochondrite de la hanche (maladie de Legg).

Ses parents témoignent des difficultés qu'ils rencontrent concernant sa scolarité.

Comment s'est passée l'inscription de Max à l'école ?

Nous avons inscrit Max avant les vacances. Sa maladie ne s'était pas encore déclarée. Elle ne le fut que pendant l'été. Nous avons rencontré la directrice de l'école la veille de la rentrée. Elle a accepté Max. Il a commencé à fréquenter l'école trois semaines après les autres enfants pour une demi-journée dans la semaine. Très vite, la commission de la Maison départementale des personnes handicapées a accordé une aide pour accompagner Max et la maîtresse a demandé aussitôt à l'accueillir tous les matins, avant même l'arrivée de l'Auxiliaire de vie scolaire (AVS) car il se débrouillait bien. L'AVS n'est arrivée qu'en janvier. Quelle longue attente pour nous !

Comment se déroule la scolarité de Max ?

L'année dernière, la mise en place du dispositif a été difficile pour nous. Mais depuis le mois de mars, ça se passe bien. Il est aidé par deux AVS qui se relaient pour 32h par semaine. Céline son AVS de l'an dernier est encore avec lui cette année ce qui nous rassure. Max va donc aujourd'hui à l'école à plein temps.

Comment se passe sa vie en classe ?

Actuellement les deux AVS et le maître s'occupent très bien de notre fils. Mais, nous sommes encore très amers de la manière dont les choses se sont passées l'an dernier, en petite section, avant l'arrivée de l'AVS. L'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) s'en est peu occupé. Notre fils était souvent seul, isolé ; il n'allait jamais en récréation et restait seul pendant ce temps dans la classe, sans surveillance ; Il faisait souvent pipi sur lui. Max a eu alors des problèmes psychologiques et physiques.

De septembre à janvier de sa petite section, il n'a pas ouvert la bouche, il est resté muet. Nous avons été surpris quand, en décembre, sa maîtresse nous proposa un soutien pour Max pour qu'il « parle » alors qu'il est un vrai moulin à paroles à la maison. Nous avons été fâchés d'être avertis si tard et blessés qu'on nous ait caché si longtemps la détresse de notre fils.

C'est le psychologue scolaire qui, après une visite, avait donné l'alerte. L'aide de l'éducatrice d'un jeune autiste, Henri, de sa classe a bien voulu s'occuper aussi de Max et les choses ont commencé à s'améliorer. Les deux enfants sont vite devenus amis. Avec l'arrivée de l'AVS, tout a été mieux et la cour de récréation lui a été enfin ouverte.

La motricité lui reste inaccessible mais le maître remplaçant actuel le fait participer à tout ce qu'il peut faire, notamment les jeux de ballon avec les mains, les rondes avec l'AVS qui pousse le fauteuil. Il essaie de l'intégrer à toutes les activités et nous trouvons cela formidable ! Cela n'a pas été le cas avec tous les remplaçants qui se sont succédé cette année.

De quelles autres aides bénéficiez-vous dans la vie quotidienne ?

Il faut beaucoup se démenner pour connaître et faire valoir ces droits. L'an dernier, comme je ne pouvais pas travailler, j'ai reçu une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) de 380 € par mois.

Nous sommes locataires de notre logement et n'avons droit à aucun aménagement. Nous sommes au premier étage et accédons à notre logement par un escalier en colimaçon extérieur ! Je peux vous dire que l'on a beaucoup porté, notre fils et son fauteuil ! Il n'y a quasiment aucune possibilité pour que Max puisse bénéficier des services de transport public. Il y a un seul bus aménagé pour tout le grand Avignon. On a des difficultés même lorsque nous faisons avec lui des courses au supermarché : le fauteuil de notre fils ne passe pas aux caisses réservées aux personnes handicapées car son fauteuil a une coque trop large.

Les locaux de l'école sont-ils adaptés pour Max ?

Sa classe est de plein pied, c'est pratique. Mais la classe de Max est toute petite et tout en longueur ce qui n'est pas commode. La maîtresse (ou le maître) doit souvent pousser les tables, enlever des chaises pour permettre à Max de passer avec son fauteuil. Il y a pourtant une très grande classe dans l'école avec un immense dortoir attenant et un échange de classe aurait été possible.

Et pour l'accès à l'école ?

C'est très malcommode. Nous avons dû réclamer à la municipalité des barrières protégeant l'accès au passage

piéton qui conduit du parking à l'école. En effet celui-ci était sans cesse bloqué par des voitures. C'est pourtant le seul passage praticable pour nous. Les places de parking réservées aux handicapés sont souvent occupées par d'autres, des parents d'ailleurs ! On ne se sent pas respectés !

Et lors des sorties scolaires?

L'un de nous, ses parents, accompagne Max, en plus de l'AVS surtout si la sortie se fait en bus. Quand la sortie est prévue pour la journée, ses deux AVS viennent pour la journée complète. Elles acceptent ainsi de faire des heures supplémentaires qui ne seront ni payées ni rattrapées.

Et pour la cantine?

Si l'AVS est absente, il n'est pas accepté à la cantine, pour raison de non-assurance.

Qu'auriez-vous à ajouter?

Notre enfant, parce qu'il est atteint d'un handicap passe toujours après les autres. On nous dit souvent : « Vous comprenez que ... Vous êtes un cas spécial ... » Nous sommes toujours obligés de nous adapter aux autres. Pourquoi l'inverse ne serait-il pas possible parfois ? En fait, le handicap n'est accepté que lorsqu'il ne gêne pas !

En mars, chaque année, nous devons refaire le dossier pour faire valoir ses droits, pour la rentrée scolaire de septembre (dossier médical et dossier scolaire) : toutes les commissions qui doivent statuer se réunissent à ce moment-là et les rendez-vous doivent obligatoirement être honorés : nous rencontrons alors le psychologue, la directrice et le référent scolaire de l'Education nationale.

Pour la rentrée de Max au CP dans deux ans, on nous a déjà dit que nous ne pourrions pas choisir son école et qu'il nous faudra le mettre dans une école située à 3 km de chez nous ! Notre école de secteur, là où est actuellement son frère, compte quatre classes au rez-de-chaussée et n'est située qu'à 500 m de la maison. Avec un frère au collège et un en maternelle, nous nous demandons comment nous allons pouvoir gérer la présence de nos enfants dans trois lieux distincts. Est-ce encore à nous de nous adapter ? Pourtant, la Loi permet à Max l'accès à l'école de son quartier (encore un exemple de l'adaptation obligée de la personne handicapée aux valides) !

L'AVS est indispensable ! Elle est le lien entre l'école et nous. Elle nous permet d'être informés de ce qui se passe en classe

pour Max, comment il y vit, ses activités, ses contacts avec les autres. Elle est là pour lui, nous lui faisons confiance et cela nous rassure. Elle est indispensable pour compléter le fonctionnement de l'école et permettre l'intégration aux activités scolaires des enfants atteints d'un handicap.

Faire appliquer la Loi est un combat permanent avec les divers organismes ou institutions comme l'école.

Propos recueillis par Annie Ghiloni auprès des
parents du petit Max

Des élus et agents municipaux sensibilisés

En 2010, l'association saint-quentinoise **Handynamic**, présidée par Ludovic Guivron, sillonne la France pour sensibiliser les élus aux problèmes d'accessibilité des personnes handicapées au quotidien dans la ville, notamment en leur faisant faire un tour en fauteuil roulant.

Le manque d'accessibilité aux commerces, c'est également le constat fait par Ludovic Guivron. « La loi a été faite pour les nouveaux commerces. Il n'y a pas d'obligation pour les reprises de magasin », détaille-t-il. Pour autant des solutions intermédiaires existent, à l'image des rampes métalliques rétractables, souvent financées par les collectivités.

Si les municipalités ont fait de réels efforts, il reste encore beaucoup à faire pour les commerces, avant 2015, la date butoir pour l'accès à tous dans tous les lieux accueillant du public, notamment en fauteuil, et qui sont selon M. Guivron, « des personnes qui demandent juste à vivre comme des gens normaux. »

L'Association des paralysés de France (APF) a quant à elle organisé, en partenariat avec la ville de Guingamp, une semaine de sensibilisation au handicap, au mois de mars, pendant laquelle élus et agents municipaux ont testé les fauteuils roulants.

La commission d'accessibilité de la communauté travaille depuis plusieurs années à l'amélioration de la circulation en fauteuil roulant mais des détails restent toujours à régler. Lors de la mise en situation, avec un petit circuit en centre-ville, les participants ont pu remarquer que le moindre obstacle était un problème.

Et, si les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont en général bien respectées, trop de chevalets ou étals encomrent encore les trottoirs. Le directeur de l'APF22 s'est également déclaré très satisfait par une mesure prise par la ville : la gratuité des accompagnants de personnes handicapées pour les activités culturelles.

*Céline est l'Auxiliaire de Vie Scolaire qui suit le petit Max tout au long de sa scolarité.
Voici son témoignage.*

Dans quel cadre intervenez-vous ?

J'interviens en école maternelle en aide à Max, 4 ans 1/2, handicapé moteur en fauteuil roulant, élève de Moyenne Section. Je l'aide pour ses déplacements dans la classe et dans la cour, j'installe une tablette à son fauteuil pour ses activités, je l'accompagne à la cantine, etc.

Quel est votre contrat ?

Je travaille actuellement 20 h par semaine auprès de lui le matin et dans le temps de la cantine. C'est une autre AVS qui l'accompagne l'après-midi.

L'an dernier, je le suivais déjà en Petite Section, seule, avec un contrat de 26 h par semaine. Pour compléter mon horaire, je suivais un autre enfant dans un collège.

Jusqu'en janvier, j'ai suivi Max toute la journée. Je faisais 29 h par semaine pour 759 euros par mois. Depuis, mon contrat a changé et on a réduit mon temps de travail à 20 h pour un salaire mensuel de 643 euros par mois. Ce contrat s'arrêtera en juin. La nature de mon contrat a changé. Je suis passée d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à un Contrat Unique d'Insertion (CUI). Actuellement toutes les AVS sont à 20 h par semaine. Nous sommes recrutées par l'ASH (Aide scolaire aux handicapés) et dépendons d'un collège qui s'occupe de notre salaire. Nous devons envoyer nos emplois du temps pour information et justifier de nos horaires.

En quoi consistent vos missions d'accompagnement ?

Tout est écrit sur le projet individualisé de Max : aide aux déplacements dans la classe et dans la cour, passage aux toilettes, aide à l'habillage, installation de sa tablette d'activités, aide à la cantine. En fait, je ne me limite pas à cela. Je prends des initiatives face aux difficultés du quotidien. Je m'occupe également d'autres enfants. Max a moins besoin de moi car il devient de plus en plus autonome. Je m'occupe par exemple d'une petite fille de la classe qui a beaucoup de difficultés de compréhension, beaucoup de besoins divers.

Quelle formation as-tu reçue ?

L'an dernier, j'ai suivi cinq jours de formation, « l'enfant et le handicap ». Il y avait des cours donnés par un psychologue, des projections de vidéos, etc. Malheureusement, la formation était essentiellement centrée sur le handicap mental et non sur le handicap moteur. Donc rien d'utile pour moi avec Max.

J'ai démarré sans savoir comment m'y prendre. Ce sont les parents de Max qui m'ont permis de savoir comment m'occuper de leur enfant, connaître ses besoins, ce qu'il pouvait faire, ne pas faire.

Je n'ai pas eu plus de formation pour l'enfant que j'accompagne au collège, atteint de dysphasie : j'ai dû m'informer par mes propres moyens. Je me suis sentie plus désemparée : observatrice pendant ses cours en Unité Pédagogique d'Intégration (UPI, qui est une classe d'enfants présentant un handicap), secrétaire de ses cours « normaux » sur son ordinateur. Je n'ai pas senti que cela était adapté à ses besoins.

Comment se déroule l'intégration de Max dans sa classe ?

L'an dernier, je n'étais pas arrivée dès la rentrée pour m'occuper de Max. Avec la maîtresse, cela se passait bien, moins bien

avec l'ATSEM. Elle était démunie devant Max et refusait de s'en occuper vraiment. Il repoussait les autres, ne voulait pas qu'on touche à son fauteuil, etc. J'ai dû mettre tout en place à mon arrivée pour permettre que Max ne devienne pas un jouet pour les autres enfants. J'ai éduqué les enfants aux dangers du fauteuil, à l'attention. Je les ai éveillés aux besoins de leur petit camarade. Dans la cour, je dois veiller à qui pousse son fauteuil, aux jeux avec lui, etc. Lors des sorties, je suis essentiellement avec Max.

La maîtresse a réaménagé totalement la classe cette année pour faciliter à Max l'accès au plus grand nombre possible d'activités (le coin dînette par exemple qui lui était inaccessible l'an dernier). Ce qui complique les choses cette année, c'est qu'il y a de nombreux remplaçants : avec le maître actuel, c'est super ! Il prend beaucoup de soin et d'attention à intégrer ses deux élèves handicapés. Tous ne sont pas aussi respectueux et attentifs.

Avec les enfants, c'est plus facile : chacun veut le pousser, être avec lui (l'an dernier, il ne voulait que moi). Aussi, petit à petit, j'ai permis aux enfants d'accéder à Max et à son fauteuil, de pouvoir le pousser, jouer avec lui. Je prends des initiatives surtout pour la cour de récréation : je sors un ballon, des voitures, un livre et organise les jeux (même si ce n'est pas habituellement permis pour les autres). Il m'arrive d'organiser un atelier peinture sur le temps de la cantine en y associant d'autres enfants.

Les locaux sont-ils bien adaptés, accessibles à Max ?

L'école est de plein pied sauf une classe de « grands » à l'étage. Mais, comme il y a aussi une classe de « grands » en bas, il n'y aura pas de problème pour l'an prochain. L'accès à la cantine est facile. L'accès à la cour aussi car il y a une double porte (le fauteuil de Max est large avec la coque qui dépasse de chaque côté).

Combien y a-t-il d'enfants handicapés en tout dans l'école ?

Ils sont quatre : deux sont atteints d'autisme, Max est handicapé moteur et un autre enfant perd la vue et deviendra aveugle. Ce dernier n'a plus personne pour l'accompagner car son AVS est en congé maladie depuis le début et il n'est pas prévu de remplacement pour les AVS. Il y a aussi cette petite fille que j'aide également dans la classe de Max. Elle n'est pas encore reconnue comme handicapée.

Que penses-tu de ton métier ?

Une AVS, c'est indispensable pour permettre à l'enfant handicapé d'accéder à une « vraie vie » et de trouver toute sa place dans la classe. Mais, nous ne faisons pas partie de l'équipe éducative d'un établissement scolaire. C'est à nous de composer et d'oser prendre notre place dans le dispositif pour permettre à l'enfant qui nous est confié d'accéder à la sienne.

Avec Max, j'ai eu de la chance : ses parents m'ont tout appris à son sujet et Max a tout de suite eu confiance en moi. J'aurais été désemparée avec le jeune Henri atteint d'autisme par exemple. Maintenant, je pourrai le faire car j'ai tout appris de l'Auxiliaire qui le suit. Les parents d'Henri ont choisi de l'embaucher eux-mêmes après quelques essais infructueux avec des AVS. Elle est éducatrice spécialisée. Les parents sont aidés par une allocation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). J'aurais aimé continuer ce métier mais mon contrat ne sera bientôt plus renouvelé. Je vais choisir un métier en lien avec ce que j'ai découvert ici car j'aime ce que je fais.

Interview réalisée par Annie Ghiloni
de **Céline**, 24 ans, AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) dans le Vaucluse

Mon petit frère de la lune est un film d'animation réalisé par Frédéric Philibert en 2007 et accessible sur internet via le lien suivant : www.kewego.fr/video/iLyROoafY3J4.html.

Voici une brève présentation de ce court-métrage.



Frédéric Philibert, parent d'un petit garçon autiste, Noé, a réalisé ce magnifique film d'animation de 5 minutes. Ce film a reçu le Grand prix et le Prix du public du Festival Handica-Apicil 2007. Dans ce film, une petite fille essaie de faire comprendre pourquoi son petit frère (autiste) n'est pas vraiment comme les autres enfants et donne sa version des faits : « ... Alors moi, je le regarde beaucoup ce petit frère, ce petit frère qui regarde toujours le ciel, même quand on fait les courses, même en voiture, il aime regarder le ciel. Mon petit frère, il est né comme tout le monde, mais il y a aussi un peu de la lune ... »

Frédéric Philibert explique : « Lorsque nous nous sommes aperçus que notre petit garçon avait un problème, nous avons choisi de créer et de réaliser un film en famille. Cela a été le moyen de raconter un peu notre histoire, de parler de ce handicap qu'est l'autisme de façon très simple. Ce film peut s'adresser à tous : parents, professionnels, ceux pour qui l'autisme ne veut rien dire, ceux qui nous plaignent et ceux qui nous jugent, ceux qui découvriront et peut-être s'intéresseront à ce handicap. C'est sa grande sœur, Coline, qui fait la voix off du film. Comme elle connaît bien son petit frère elle a su garder une spontanéité, elle a transmis un message clair, lisible et poétique, avec ses mots. Les anecdotes sont prises dans la vie réelle, comme les accumulations de faits insupportables pour l'enfant et pour nous.

Mais l'humour, reste présent et permet aussi une prise de distance. Nous tenions à montrer graphiquement l'isolement de notre enfant qui vit à côté de nous, mais jamais vraiment avec nous, comme dans une bulle. Mais malgré tout, nous ne voulions pas donner un message triste, c'est pourquoi notre fils est dans une bulle de lumière qui peut s'agrandir un peu lorsque sa sœur réussit par moment à entrer en contact... »

Le film se conclut par ces phrases :

« Le monde de la lune, nous ne le connaissons pas.

Nous y sommes montés mais nous avons oublié de bien l'explorer.

Pour comprendre notre petit homme, il faut s'asseoir, regarder et ne pas se plier à tous ses gestes de retrait, mais plutôt, tout doucement, l'emmener goûter à notre monde.

Nous devons nous armer de patience pour parvenir à accrocher à la lune un fil d'or jusqu'à notre vieille terre.

Jusqu'où ce petit frère de lune viendra-t-il nous rencontrer ?

Jusqu'où irons-nous pour le rencontrer ? »

Enseignante de 1976 à 2008, j'ai croisé la route de jeunes élèves handicapés plusieurs fois dans ma carrière, dès la première année d'ailleurs. A l'époque, pas d'Auxiliaire de vie scolaire (AVS), pas de formation pour nous non plus : c'était système débrouille. Chacun faisait comme il le sentait, en fonction de sa personnalité et de son regard sur le handicap.

Pour moi, chaque expérience a été d'une grande richesse : pour moi-même, pour l'enfant handicapé et pour tous les enfants de la classe. Je pense toujours aujourd'hui qu'avoir un enfant handicapé dans sa classe est une chance d'approcher la différence de manière vivante, éducative. Cela demande à chaque élève d'apprendre à développer ses capacités d'écoute de l'autre dans sa différence, avec ses besoins spécifiques, différents des nôtres obligatoirement.

J'enseignais depuis à peine deux mois quand j'ai eu en Petite Section de maternelle, où je remplaçais l'enseignante hospitalisée, un jeune atteint de myopathie. Je n'y connaissais rien à cette maladie. Je me suis de suite documentée auprès de la directrice, de l'enseignante, des parents. Ma peur était de ne pas savoir ce que je pouvais faire ou ne pas faire avec l'enfant. Je ne voulais pas le mettre en danger mais je voulais pouvoir lui faire vivre le plus possible de choses avec les autres. Après une approche en douceur, basée sur les habitudes prises depuis le début de l'année, aidée par les enfants de la classe qui étaient tout heureux de m'aider dans quelque chose qu'ils savaient déjà faire et pas moi, nous avons fini par l'intégrer, avec ou sans son fauteuil selon les activités, à toute la vie de la classe ! Il a même participé aux rondes avec un plaisir manifeste, à la grande surprise de sa maitresse à qui il l'avait jusque-là refusé ! Son intelligence lui permettait d'aider des enfants en difficulté avec des puzzles par exemple. Et, des enfants timides lui préparaient ses coussins pour qu'il vienne s'asseoir avec nous dans le coin regroupement, couraient lui chercher du matériel, lui apportaient son assiette du repas préparé dans le coin dînette, etc. Que d'échanges ! Que de coopération facilitée !

Un mois plus tard, j'étais en remplacement dans un CM2 qui comptait un enfant dyslexique. Je ne m'en suis pas aperçue de suite, même si la maitresse m'avait avertie. Je ne savais pas non plus ce que cachait ce handicap, ne comprenant pas bien malgré quelques explications et recherches car décontenancée par les facultés de l'élève. C'est lors de la première dictée que j'ai commencé à comprendre ; et, lors de la séance d'expression écrite qui suivit, j'ai réalisé l'ampleur de ce que je ne pouvais comprendre ; j'ai donc fait de suite appel à lui pour qu'il me la décrypte. C'est fou ce qu'un élève handicapé est coopérant quand on s'adresse à lui avec respect et dans le but de l'aider. C'est lui qui m'a expliqué son fonctionnement « ou plutôt son non-fonctionnement » comme il disait. Les poèmes qu'il a écrits lors des séances du projet ont été forts, profonds : il y expliquait son problème avec ses mots à lui : je m'en souviens toujours (il y avait un trou qu'il remplissait et qui se vidait de suite, qu'il fallait remplir et qui se vidait, ... « c'est comme ça tout le temps, c'est ce que je ressens avec ma dyslexie » disait-il). Les autres élèves étaient en admiration devant son intelligence qui effaçait son incapacité à écrire pour se faire relire (lui se relisait d'ailleurs avec merveille).

Quelques années plus tard, j'ai eu une jeune enfant atteinte de trisomie dans ma classe de perfectionnement (actuellement ce sont des Classes d'inclusion scolaire : CLIS) à qui j'ai réussi à apprendre à lire grâce à l'aide de deux grandes de la classe qui en ont profité pour parfaire leur capacité de lecture. A la piscine, elle ne voulait que moi pour entrer dans l'eau et participer aux activités : elle y a osé beaucoup grâce à ce lien affectif qu'elle a su tisser. C'était une enfant naturelle dans toutes ses relations et cela désamorçait bien des conflits dans la classe. Chacun s'occupait d'elle comme de sa petite sœur. Il a toutefois fallu que je les reprenne pour permettre à Laetitia de pouvoir accéder à toute l'autonomie dont elle était capable, sinon, ils l'auraient « étouffée » de compassion.

En fait, oui, c'est cela qui m'a toujours agréablement surpris chez tous les enfants handicapés que j'ai rencontrés : leur force de vie et leur naturel face à leur handicap. Ils ne sont pas maladroits comme nous, ni emplis de peurs : ils foncent, ont envie de vivre tout simplement. En fait, c'est aux autres élèves qu'il faut faire le plus attention : qu'ils ne mettent pas l'enfant handicapé en danger, ni eux-mêmes s'il est appareillé ou en fauteuil, et surtout qu'ils apprennent à le regarder et à le découvrir avec tous ses possibles sans tomber dans l'assistanat et avec humanité en approchant cette différence par la vie quotidienne.

Combien d'enfants ont voulu essayer des béquilles, un fauteuil, un manque corporel. Je me rappelle ce jeu du guide et de l'aveugle (voir la fiche pédagogique jointe) vécu dans une classe où l'un d'eux était très malvoyant : jamais ce jeu n'a été vécu aussi intensément que dans cette classe. Et, pourtant, je l'utilise souvent lors de mes séances de jeux coopératifs ...

Combien de sourires, de cris lors de nouveaux défis réussis malgré le handicap ! Moteurs ou mentaux, ils s'en lancent tous car ce qu'ils désirent, c'est vivre le plus possible au plus près des autres, c'est se dépasser sans cesse pour pouvoir faire le plus possible comme les autres. La difficulté pour l'accompagnant, c'est d'être toujours là pour permettre les avancées, pas trop vite, en toute sécurité, en toute confiance pour un bon vivre ensemble ! Car, c'est au milieu des autres que cela est possible car stimulant : lorsqu'ils sont entre eux, la stimulation n'est plus la même, ils sont à l'écart, entre eux, à partager leurs différences dans leur handicap ? En se sentant à part ?

Il reste une dimension à laquelle il est urgent d'être attentifs : la souffrance des parents ! Leurs peurs face à un quelque chose auquel ils n'étaient pas préparés, qui leur tombe dessus comme ça ! Certains, la plupart, réagissent très vite positivement, dépassant leurs propres peurs pour leur enfant, se documentant sur la maladie ou le handicap de celui-ci ou celle-ci comme personne et l'accompagnant de leur mieux. Ils ont toutefois besoin de se sentir mieux respectés, de sentir leur enfant accepté comme il est, recevoir toute l'aide dont il a besoin. Mais, il y a aussi ceux qui se confinent dans le déni pour des raisons qui leur sont totalement propres. Je me souviens de cette enfant de CP qui n'arrivait pas à apprendre à lire ; en février, elle n'arrivait toujours pas à écrire son petit prénom de 4 lettres : Lina. J'ai confié mon désarroi à la maman, l'aide dont sa fille avait besoin. La psychologue de l'école a détecté une dysgraphie. La maman a refusé d'entendre cela, a fui vers un psychologue qui lui a diagnostiqué que ce n'était pas sûr. Et, aujourd'hui, l'enfant est en CM, toujours au prise avec ses difficultés, sans l'aide du spécialiste de renom que nous avions conseillé à la maman (qui exerçait sur la grande ville la plus proche : Reims). Pourtant, elle fait tout ce qu'elle peut pour aider sa fille dans la bonne gestion de son quotidien, ce qu'elle réussit admirablement ; mais les difficultés scolaires de l'enfant restent grandes et sont entièrement déniées par la mère. Qui pour l'aider ? Comment ? L'acceptation du handicap, la culpabilisation de ..., le poids du regard des autres, etc. ne sont pas faciles.

Annie GHILONI, aujourd'hui animatrice éducation à la paix et la non-violence,
au mieux vivre ensemble, à l'association **FAB (Former un Avenir sans Brutalité)**

Le kit pédagogique « L'écolensemble » de l'Unapei

L'Unapei, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis est la principale fédération d'associations représentant en France les personnes handicapées mentales et leurs familles. L'Union et ses associations agissent pour favoriser l'insertion et la reconnaissance de la citoyenneté des personnes handicapées. La scolarisation des enfants handicapés mentaux est une des priorités des associations membres de l'Unapei pour que chaque enfant puisse disposer d'une scolarisation adaptée à son handicap, quelle que soit la formule d'accueil proposée (école ordinaire ou établissement médico-social).

Nous présentons ici un kit pédagogique proposé par l'Unapei aux enseignants pour sensibiliser les enfants à l'accueil de la différence, plus particulièrement, ici, lorsqu'elle concerne le handicap. Le kit pédagogique¹ « L'écolensemble » est articulé autour de quatre saynètes très courtes sous forme de dessins animés qui présentent aux élèves, les aventures de **Luna** et **Pei**², deux abeilles assez spéciales.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- La dure vie de la ruche : le respect de la différence.
- Pei et le petit garçon : la peur et le rejet engendrés par l'ignorance.
- Luna et l'araignée : l'exclusion sociale due au handicap. Ce sujet est traité à travers le thème paradoxal des super-héros et des anti-héros, sujet cher aux enfants.
- Le choix de Pei : cet épisode est l'occasion, pour les élèves, de faire l'expérience du vote, d'aborder ainsi les valeurs démocratiques et les devoirs civiques relatifs à la place des personnes handicapées mentales dans la société.

Vous trouverez la description des saynètes en **annexe n°1**. Chaque saynète est visionnée en deux temps. Le dessin animé s'interrompt à un moment clé de l'histoire pour permettre un premier échange entre élèves et enseignant-e au sujet de ce qui a été vu et compris. Les questions posées permettent de dire ce qui se passe et d'imaginer ce qui va se passer. La pause-débat terminée, la deuxième partie de l'épisode est visionnée à la suite de quoi, l'enseignant-e propose un deuxième débat plus orienté sur le thème illustré

par l'aventure de nos deux abeilles. Ainsi, lors de la première séance par exemple, l'enseignant-e dirigera le débat sur le thème de la différence en général, puis plus particulièrement sur le handicap ; ce sera également l'occasion d'aborder les notions de fraternité, d'amitié et d'entraide.

Le livret pédagogique propose pour chacun des trois cycles de l'école primaire un nombre important de questions à poser aux élèves pour guider la réflexion collective. Le document contient également trois fiches méthodologiques :

- Organiser un débat en classe.
- Comment organiser un vote.
- Organiser une rencontre entre vos élèves et des enfants handicapés mentaux.

Elles visent à transmettre aux élèves quelques compétences sociales et civiques : les enfants, par la prise de parole publique, apprennent à verbaliser leur réflexion. Organiser un vote formel dans la classe, avec bulletins de vote, cartes d'électeurs, etc. c'est initier les élèves à la démocratie par la pratique.

« L'écolensemble » propose un prolongement possible à l'activité qui consiste à imaginer la suite des aventures de Pei et de Luna, que Pei ait choisi de revenir à la ruche ou de rester avec ses nouveaux amis. Pour aider ceux qui se lanceront sur cette piste, trois « Fiches médias » sont proposées :

- Rédiger un synopsis et/ou un scénario.
- Raconter une histoire en images.
- Ecrire un article et/ou un récit partagé grâce au blog.

Après cette série d'activités, un quiz proposé aux élèves (voir **annexe n°2**) vous permettra d'évaluer les progrès réalisés par les enfants dans leur connaissance du handicap mental et dans l'accueil de cette différence.

Tous ces outils et encore d'autres sont consultables ou téléchargeables gratuitement sur le site internet www.lecole-ensemble.org

¹ Les saynètes en dessins animés et le guide pédagogique, très détaillé pour une utilisation pertinente en classe sont téléchargeables à partir du site : <http://www.lecole-ensemble.org/>

² Remarquez comment le choix de ces noms est en même temps une signature. Si vous accolez LUNA (nom de l'abeille-fille) et PEI (nom de l'abeille-garçon) vous obtenez L'Unapei.

Annexe n°1 : Description des saynètes des aventures de Pei et de Luna

Chaque demi-saynète dure environ une minute.

Saynète n°1 : La dure vie de la ruche

Comme à l'accoutumée, la ruche est en proie à une intense activité. Les abeilles ouvrières travaillent sans relâche. Les opérations se déroulent sous la surveillance d'abeilles soldats, garantes de la sécurité de la ruche et de son organisation réputée infaillible.

Selon un mouvement régulier, les abeilles déposent leur pollen dans les alvéoles et repartent, sous l'œil vigilant d'une abeille soldat. Par sa lenteur, par ses mouvements maladroits ou hésitants, Pei perturbe les cadences de travail. Derrière lui, les ouvrières sont de plus en plus nombreuses à attendre de prendre leur place dans le ballet d'activités. Bientôt, un embouteillage inhabituel menace de rompre l'équilibre et l'harmonie de la ruche...

---Pause---

... Une abeille soldat expulse fermement Pei de la ruche. Dans sa chute, Pei heurte le casque d'un apiculteur, qui le saisit délicatement et le dépose sur une fleur. Pei ayant manifestement peu de chances de survivre seul hors de la ruche, Luna, prise d'un sentiment d'amitié pour lui, décide de l'accompagner et de le protéger.



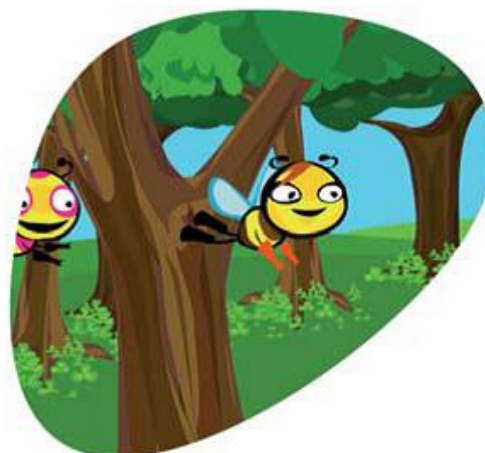
Saynète n°2 : Pei et le petit garçon

Sous le regard de son grand frère, un petit garçon, à quatre pattes dans l'herbe, joue avec des fleurs. Il cueille la fleur sur laquelle Luna et Pei se sont posés.

Pris de panique, Pei s'envole et se met à tourner frénétiquement autour du visage du petit garçon. L'enfant, apeuré, secoue ses mains avec vivacité autour de son visage...

---Pause---

... Luna rejoint Pei pour le rassurer et le calmer. De son côté, le grand garçon prend son petit frère dans ses bras. Il le transporte à l'écart, loin des deux abeilles. Ensuite, il invite celles-ci à venir se poser sur son doigt, les rapproche de son nez et se met à loucher. Le petit garçon éclate de rire ; désormais, il n'a plus peur !



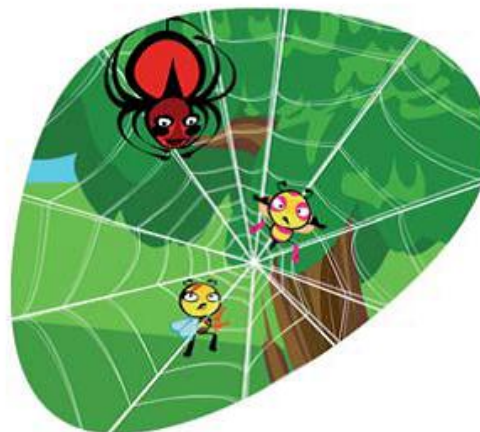
Saynète n°3 : Luna et l'araignée

Les abeilles Luna et Pei se suivent joyeusement dans la forêt. Moins concentré que son amie, Pei s'amuse à se cacher derrière les arbres. Luna ralentit et accélère, en fonction du rythme de son camarade de jeu. Aussi jette-t-elle de nombreux regards en arrière, mais ne regarde pas suffisamment devant elle... Apercevant trop tard la toile d'araignée tendue devant elle, Luna est prise au piège !

Pei, qui arrive derrière elle, évite la toile de justesse, tandis que l'araignée contemple la scène qui se déroule sous ses yeux avec un grand intérêt...

---Pause---

... Sans se poser plus de questions, Pei défait les fils de la toile, libérant Luna quelques secondes à peine avant que l'araignée ne fonce sur elle. L'araignée, très en colère, brandit ses pattes en signe de menace !



Saynète n°4 : Le choix de Pei

La première partie de la séquence animée rappelle l'exploit accompli par Pei en sauvant Luna de la toile d'araignée. On peut voir dans le ciel les abeilles de la ruche qui ont assisté à cette scène et qui se passent le mot pour demander à Pei de revenir parmi elles. On voit également les insectes de la prairie, eux aussi témoins de la scène, demander à Pei de rester avec eux.

C'est le choix difficile que Pei va devoir faire et pour lequel il a besoin de consulter les enfants.

---Pause pour un vote des enfants---

Cette conclusion permet aux élèves d'apprécier concrètement et immédiatement l'utilité de leur geste civique.

Selon le résultat du vote de la classe, l'enseignant lancera l'option " Pei reste " ou " Pei revient " qui permet aux enfants d'imaginer la future vie de Pei et de Luna, et de concevoir la suite de leurs aventures.



Annexe n°2 : un quiz sur le handicap mental pour les cycles 2 et 3 de l'école primaire

1- Qu'est-ce qu'un handicap ?

C'est un ensemble de difficultés limitant les capacités physiques, sensorielles ou mentales présentées par une personne. Ces difficultés entraînent chez elle une limitation d'activité.

2- Quels types de handicaps connaissez-vous ?

Il existe des handicaps physiques. Ex : la paralysie d'une jambe.

Il existe des handicaps sensoriels. Ex : l'aveuglement, la surdité.

Il existe des handicaps mentaux. Ex : la trisomie 21, le X fragile.

Il existe des handicaps psychiques. Ex : la paranoïa, la schizophrénie, la phobie.

3- Comment s'appelle le handicap qui affecte le cerveau ?

Le handicap mental.

4- Qu'est-ce qu'un handicap mental ?

C'est un ensemble de difficultés limitant les capacités de raisonnement présentées par une personne.

Le handicap résulte aussi des problèmes et des obstacles rencontrés par cette personne dans sa vie quotidienne.

5- Qu'est ce qu'une personne handicapée mentale ?

Une personne comme les autres, qui aime jouer avec des copains, chanter, danser, apprendre, etc.

C'est aussi une personne qui a parfois du mal à comprendre et à faire certaines choses. Par exemple, elle peut éprouver des difficultés à se concentrer, à parler, à lire ou à écrire...

6- Est-ce que le handicap mental se soigne ?

Le handicap n'est pas une maladie. Il peut évoluer au cours de la vie mais ne se soigne généralement pas.

7- Un enfant handicapé mental peut-il aller à l'école ?

Oui. Certains enfants handicapés mentaux sont scolarisés dans une classe normale, d'autres dans une classe adaptée à leurs besoins avec d'autres élèves qui ont des besoins similaires. Parfois, certains sont scolarisés dans des établissements où ils bénéficient à la fois de soins et de scolarisation.

8- Le handicap mental est-il contagieux ?

Non. Il n'est jamais contagieux.

9- Quelles sont les principales causes du handicap mental ?

Un problème lors de la conception du bébé.

Un problème au cours de la vie : une maladie grave, un accident.

Mais souvent on ne connaît pas l'origine du handicap mental.

10- Est-ce que les personnes handicapées mentales souffrent ?

En général, non. Si un enfant handicapé mental souffre, des personnes sont chargées de le soigner et de faire en sorte qu'il n'ait plus mal.

11- Pourquoi un enfant handicapé mental a-t-il des réactions que tu ne comprends pas ?

C'est en raison de son handicap. Il ne contrôle pas toujours ses propres réactions.

12- Doit-on se moquer d'une personne parce qu'elle est différente de nous ?

Non. Chaque individu est différent. Quelle que soit la nature de la différence présentée, celle-ci ne constitue pas une raison pour se moquer d'autrui. Les personnes handicapées sont différentes des personnes valides, mais elles restent avant tout des personnes humaines.

13- Doit-on accepter et respecter le fait que quelqu'un soit différent de nous ?

Oui. Accepter et respecter la différence, c'est l'un des principes fondamentaux de la vie en société. D'autre part, l'équilibre de toute société humaine repose sur le mélange des populations. La diversité culturelle est une richesse.

14- Les personnes handicapées ne peuvent-elles rien faire ?

Beaucoup d'entre elles sont tout à fait capables de travailler si on les aide ou si on leur explique auparavant ce qu'il faut faire. Certaines d'entre elles possèdent de véritables talents artistiques.

15- Les personnes qui ne sont pas handicapées ne font-elles jamais d'erreurs ?

Si. Tout le monde fait des erreurs. Errare humanum est : "l'erreur est le propre de l'homme", disaient les Romains. Et toi, ne fais-tu jamais d'erreur ?

Trois activités pour se familiariser avec le handicap

1 - Le guide et l'aveugle

Objectif principal : permettre à chaque enfant de découvrir un handicap, ici la cécité sous deux points de vue différents :

- celui de l'aveugle,
- et celui du voyant qui doit guider l'aveugle.

Le but est d'expérimenter pour comprendre.

Objectifs secondaires :

- développer ses acuités autres que visuelle,
- développer l'attention à l'autre, l'écoute de ses besoins,
- encourager la coopération et l'entraide.

Nombre de joueurs : de 2 à 24 joueurs qui fonctionneront par paires.

Age : à partir de 6 ans (ce jeu est adaptable aux plus petits ; il peut être rendu plus difficile pour les plus grands).

Durée : de 10 à 25 minutes.

Matériel : 1 foulard pour 2 (facultatif ; il servira à bander les yeux d'un des deux enfants). Choisir l'espace de jeu selon les objectifs que l'on se donne. N'importe quel espace convient.

Déroulement : Les enfants se mettent par deux. Dans chaque paire, l'un jouera l'aveugle, l'autre le guide. L'enfant qui aura la place de l'aveugle se fera bander les yeux ou sera invité à fermer les yeux ; ce qui est moins stressant pour les plus petits ou pour ceux qui ont peur du noir. Le guide, par la parole, va l'aider à découvrir l'espace en étant très attentif à ses déplacements pour qu'il ne se cogne pas. Il l'aidera à identifier tout ce qu'il perçoit par le toucher : fenêtres, portes, rideaux, chaises, livres, manteaux, etc. si l'on se trouve dans une pièce ; arbres, herbes, fleurs, etc. si l'on est à l'extérieur. De même pour les bruits et éventuellement les odeurs : enfant croisé, oiseaux, chaise déplacée, porte qu'on ouvre, etc.

Après quelques minutes, on arrête le jeu et on demande à celui qui a eu le rôle de l'aveugle d'exprimer ses ressentis : est-ce qu'il estime que le guide s'est bien occupé de lui ? Est-ce qu'il a été en confiance ? Comment se sentait-il lorsqu'il était aveugle ? Qu'est-ce qu'il a découvert ?

Dans une deuxième phase, on reprend le jeu en inversant les rôles avec une deuxième expression des ressentis.

A la première séance, les échecs sont souvent nombreux mais le premier débriefing permet de mieux cibler les difficultés, de faire prendre conscience à chacun de sa responsabilité : et si on avait eu à faire avec un véritable aveugle !

Le plaisir du jeu va pouvoir alors se mettre en place et permettre un vrai débat sur les capacités d'adaptation du corps humain lorsqu'il est atteint d'un handicap (ici celui de la vue). Les enfants découvrent aussi le plaisir de l'entraide en s'efforçant d'être un bon guide. L'animateur est souvent étonné de voir combien des enfants habituellement turbulents ou maladroits sont capables de concentration et d'attention à l'autre.

Il est possible de multiplier et de diversifier les expériences proposées aux enfants. Vous pourrez inventer toutes sortes de situations. Voici quelques exemples :

- **Le parcours du labyrinthe** : le guide doit orienter celui qui a le rôle de l'aveugle dans un labyrinthe tracé sur le sol ou sur un parcours où ont été disposés des obstacles à contourner ou à enjamber.

- **Faire une activité en aveugle** : le guide peut proposer des tâches à accomplir telles que : reconstituer un objet à partir de ses différentes parties, ranger des jouets, aller se laver les mains, etc.

- **La marche en aveugle** : un aveugle et un guide se promènent en silence pendant cinq minutes. Le guide peut conduire l'aveugle en le prenant par la taille ou par la main ou par un simple contact de la main, paume sur paume ou même encore par le seul contact d'un doigt, petit doigt sur petit doigt. Cet exercice permet de développer l'apprentissage de l'attention à l'autre.

- **Le train aveugle** : plusieurs enfants, les uns derrière les autres, chacun posant ses deux mains sur les épaules de celui qui est devant, constituent le train. Celui qui est en tête, la locomotive, est le guide. Les autres, les wagons, sont les aveugles. Il s'agit pour la locomotive de mener à bien tout le train d'une gare à une autre, c'est à dire, par exemple d'une pièce donnée à une autre en traversant la cour de récréation.

- **Une variante du train aveugle** : par trois, l'un derrière l'autre dans la position du train, c'est celui qui est derrière qui doit guider les deux wagons qui sont devant lui, par pression sur les épaules de celui qui est devant lui.

- **L'aveugle et le paralytique** : on trouvera une autre idée en consultant la fiche pédagogique n°3 sur l'apprentissage de la coopération que vous trouverez sur le site www.ecole-nonviolence.org. Cette fiche est intitulée « Mettre en commun ses points forts ». Une activité proposée est de jouer la fable de Florian, *L'aveugle et la paralytique*.

Quelques soient les propositions, le principal est de toujours lancer de nouveaux défis tant que durera le plaisir de la découverte pour eux ! Et les enfants seront certainement très imaginatifs pour vous faire eux-mêmes des propositions nouvelles.

- **Le jeu de Visionary** est également très adapté pour ce moment de découverte. Il s'agit d'un jeu d'adresse et de coopération, créé par Ron Dubren en 1997. Deux équipes s'affrontent en réalisant une construction selon des directives. Un joueur empile les blocs de construction tandis que ses coéquipiers le guident. Deux sortes de confrontation sont possibles :

- **Le tête à tête** : les bâtisseurs désignés des deux équipes se bandent les yeux. Une carte Visionary est tirée au hasard de la pile et posée à la vue des deux équipes qui donnent simultanément des directives à leur bâtisseur : quel bloc prendre et où le mettre selon l'illustration de la carte Visionary. C'est le bâtisseur qui termine sa structure le premier qui gagne la manche pour son équipe, qui reçoit la carte Visionary correspondante.

- **Le contre la montre** : contrairement au « tête à tête », les deux bâtisseurs du « contre la montre » examinent la carte Visionary avant de se bander les yeux. Ils savent ce qu'ils doivent construire. Les deux équipes ne jouent pas simultanément, mais l'une après l'autre. Une carte est tirée au hasard et est visible de tous. Le bâtisseur de l'équipe qui a gagné la manche précédente mémorise l'illustration de la carte avant de se bander les yeux. On retourne le sablier et les assistants guident la construction. Dès que le bâtisseur a terminé la structure, le sablier est couché sur le côté pour enregistrer le temps écoulé. La deuxième équipe va tenter de mettre moins de temps pour achever la même construction, avant que le sablier, retourné, ne se vide complètement. L'équipe qui termine dans un temps inférieur à celui de ses adversaires gagne la manche et la carte Visionary. Si aucune des deux équipes n'est capable de terminer dans le temps imparti, la carte est annulée. Les bâtisseurs changent à chaque manche, ils ne doivent accomplir leur tâche en utilisant qu'une seule main (les deux mains peuvent être autorisées pour les plus jeunes), tant pour prendre les blocs que pour édifier leur structure. La première équipe en possession de 6 cartes Visionary (ou d'un maximum de points en fonction de la difficulté de la construction à réaliser et des nombres de pièces à utiliser) remporte le titre de Visionnaire !

2 - Fiche pédagogique : Quatre petits bouts de rien du tout

Cet atelier se déroule autour du livre de Jérôme Ruillier, Quatre petits coins de rien du tout, présenté en annexe.

Objectif : permettre aux enfants d'aborder le thème de la différence de manière vivante en mettant l'accent sur :

- l'acceptation de celle-ci,
- une véritable intégration,
- un mieux vivre ensemble.

Âge : cycle 1 de l'école primaire.

Matériel nécessaire par groupe ou expérience :

- des disques de 7 cm de diamètre en carton,
- un carré de 7 cm de côté en carton (ou plusieurs pour permettre les choix qui risquent d'endommager un carré et qui seront donc rejetés),
- la grande maison avec quatre murs en cartoline et, sur un de ses murs, une porte ronde de 7,1 cm de diamètre (ou bien une maison ronde en cartoline avec sa porte ronde de 7,1 cm de diamètre).

Présentation de la situation-problème :

1. On présente la couverture du livre aux enfants et les toutes premières pages pour leur permettre de découvrir les personnages.
2. Puis, on s'arrête à l'élément révélateur du problème : Petit Carré ne peut pas entrer dans la grande maison.
3. On observe les essais infructueux de Petit Carré pour essayer d'entrer : on évoque les ressentis de Petit Carré après chacun de ses essais infructueux.

En situation d'expérimentation : les enfants vont expérimenter toutes les solutions qu'ils peuvent imaginer. Ne seront choisies que les solutions qui respecteront Petit Carré dans son intégrité et qui ne lui feront aucun mal. Il est important :

- de faire imaginer aux enfants les propos de Petit Carré et en particulier ceux qui expriment ses sentiments et ses émotions. Cela aide à « se mettre à sa place » pour mieux comprendre les enjeux de l'histoire. Comme activité annexe, on peut même réaliser un dictionnaire de ces sentiments et émotions en illustrant avec des photos des enfants invités à les mimer : joie, étonnement, tristesse, souffrance, etc.
- de faire jouer l'histoire à partir de figurines. Pour cela, les élèves dessinent des visages sur les disques et les carrés en carton. Puis ils racontent l'histoire en utilisant aussi bien les mots du texte que leurs propres mots. Ils font parler les personnages. Vous pouvez également prendre des photos des différentes scènes et enregistrer les dialogues des élèves.

Une autre mise en situation : Il est possible de créer une situation en EPS sur le thème « agir avec son corps ». En salle de motricité, du matériel est installé, et au signal donné, les élèves doivent aller dans une « maison » (cartons, tunnels, chaises, etc. de tailles différentes). A la fin de la séance faire remarquer aux élèves que certaines maisons n'ont jamais été occupées. Pourquoi ? Revenir à la situation-problème du livre : la solution imaginée par l'auteur leur viendra-t-elle plus naturellement après cette séance ? Sinon, à vous de la faire émerger, comme un défi, par vos questions.

Des prolongements :

- Débattre, argumenter :
 - Différence et ressemblance : lesquelles ? Entre qui et qui ?
 - Imaginer des aménagements dans son école ou dans sa ville
- Citoyenneté : Repérer des aménagements spéciaux à l'école, en ville, etc. (feux tricolores auditifs, places de parkings réservés, rampe d'accès, etc.).

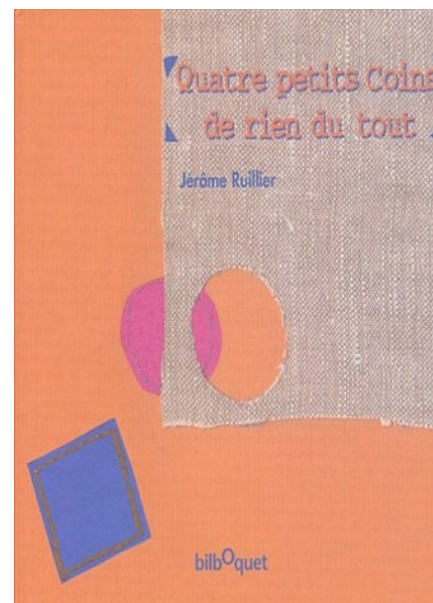
Annexe : présentation du livre

Jérôme Ruillier, *Quatre petits coins de rien du tout*, Ed. Bilboquet, 2003

*Petit Carré joue avec ses amis. Dring !
C'est l'heure de rentrer dans la grande maison.
Mais Petit Carré ne peut pas entrer !
Il n'est pas rond comme la porte. Petit Carré est triste.
Il aimerait tellement entrer dans la grande maison.*

*Alors il s'allonge, il se tord, il se met la tête en bas, il se plie.
Mais il n'arrive toujours pas à rentrer.
Sois rond ! disent les Petits Ronds.
Petit Carré essaie de toutes ses forces.
- Tu dois y croire ! disent les Petits Ronds.
- Je suis rond, je suis rond, je suis rond ... se répète Petit Carré.
Mais rien y fait !*

*Alors il faut te couper les coins ! disent les Petits Ronds.
- Oh non, dit Petit Carré, ça me ferait trop mal !
Comment faire ?
Petit Carré est différent.
Il ne sera jamais rond.
Les Petits ronds se réunissent dans la grande salle. Ils
discutent longtemps, très longtemps...
Jusqu'au moment où ils comprennent que ce n'est pas
Petit Carré qu'il faut changer.
C'est la porte !
Et ils découpent quatre petits coins, quatre petits coins
de rien du tout ...
qui permettent à Petit Carré ... d'entrer dans la grande
maison ...
... avec tous les Petits Ronds.*



L'auteur de *Quatre petits coins de rien du tout*, Jérôme Ruillier est auteur-illustrateur de profession. Il a deux petites filles, Anouk et Mona. Anouk est trisomique. Il témoigne :

« Nous avons eu à un moment donné des soucis avec l'école où est scolarisée Anouk. Tant qu'elle essayait de se conformer au modèle, qu'elle allait à eux, il n'y avait pas de difficultés. Mais dès que sa différence est ressortie, que l'école a du venir à elle pour la comprendre, cela n'allait plus, elle était un « petit carré » et ne deviendrait pas « petit rond ». La rencontre ne, devait se faire que dans un sens. Ce n'était donc pas une véritable rencontre. Pour une bonne intégration, il faut aussi que celui qui intègre se remette en question. Nous avons pu finalement reprendre le dialogue avec l'école et cet épisode m'a poussé vers l'idée du livre ... »

La grande maison du livre ce pourrait être l'école, mais c'est aussi chacun d'entre nous ; ce livre nous invite à ouvrir notre regard.

3 - Un jeu pour comprendre l'autisme en Alsace

En France, les troubles envahissants du comportement dont l'autisme touchent 16% de la population, mais très peu de personnes connaissent le comportement à adopter envers eux. L'association Les Grandes Traversées et ABA 67¹ ont alors créé un jeu pédagogique² pour sensibiliser à l'autisme dès le plus jeune âge. Ce projet permet au milieu scolaire de mieux connaître et d'appréhender le handicap de l'autisme, et, d'intégrer au mieux les enfants atteints de ce trouble. 200 malles destinées à circuler entre les écoles alsaciennes ont été fabriquées.

C'est un jeu coopératif destiné aux élèves du cycle 3. Il s'agit d'un jeu de table en bois : un plateau traversé par une rivière, au milieu une île et les berges de chaque côté. L'île centrale représente l'isolement de l'enfant handicapé mental. Les deux berges de la rivière symbolisent l'environnement de l'enfant. Celui-ci est constitué des éléments influents que sont sa famille, son voisinage et l'école. Le but du jeu est de construire les ponts nécessaires pour relier l'île centrale à chaque berge, donc de relier l'enfant isolé à son environnement. Chaque pilier de pont construit sur une berge se compose de trois éléments de deux couleurs différentes : rose pour la famille, vert pour l'environnement proche, c'est à dire l'école, les amis, les voisins. Le pilier qui se construit sur l'île principale se compose de trois éléments de couleur jaune qui représente l'enfant autiste et ses caractéristiques. Les joueurs ont à leur disposition un jeu de questions concernant l'autisme. La pertinence des réponses apportées permet de construire petit à petit ce pont qui va relier l'île aux berges. « La pratique du jeu permet de faire comprendre et accepter aux enfants de la classe la différence et de mettre en place les passerelles de la communication » explique Mme Karine Merel de l'Association ABA 67.

Le lancement de la diffusion du jeu au cours de l'année scolaire 2010-2011 est accompagné d'un film de sensibilisation du grand public à l'autisme. Les journées des 10 et 11 juin ont vu passer une équipe de multisports à travers les écoles ayant utilisé le jeu, en partant de Nierderbron les Bains qui accueille deux enfants autistes dans un établissement scolaire. L'APEPA (Association des parents d'élèves de l'enseignement public en Alsace) apporte son soutien au projet de l'Autist Tour Alsace qui combine la diffusion de ce jeu pédagogique à un événement sportif, dans un esprit festif.

Il peut être choquant de jouer avec le handicap mental. L'autisme n'est pas un jeu pour ceux qui le côtoient au quotidien. Si ce projet ludique permet de changer le regard des enfants qui sont appelés à rencontrer d'autres enfants autistes ou ayant un autre handicap, parce que leur école a fait le pari de les accueillir dans leurs classes, alors ce jeu aura fait la preuve de son utilité pédagogique : il aura permis d'ouvrir les élèves à la différence en faisant reculer les peurs qui y sont souvent liées.

L'information nous a été transmise par

Yvette HUGUET-MENWEG de l'APEPA

(L'APEPA est membre de la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix)

¹ ABA : Applied Behavioral Analysis (ou analyse appliquée du comportement). Il s'agit d'une prise en charge précoce à l'aide de méthodes éducatives comportementales. ABA67 est une association qui développe cette méthode dans le Bas Rhin (67).

² Pour plus de détails, consulter le site : autist-tour.com/site/

Petits dessins pour comprendre l'autisme sur le site internet d'Autisme Suisse Romande

Il paraît indifférent aux autres

Il ne participe que sur incitation d'un adulte

Ses échanges sont unilatéraux, sans réciprocité

Il indique ses besoins en utilisant la main de l'adulte

Il ne joue pas avec d'autres enfants

Il parle sans arrêt du même sujet

Echolalie, il répète les mots comme un perroquet

Il a des comportements bizarres

Il rit, glousse sans raison

Il évite le contact du regard

Il résiste aux changements de ses habitudes

Ni jeux créatifs, ni jeux d'imagination

Mais certains autistes peuvent faire des tâches très bien, très rapidement, tant qu'elles n'impliquent pas de comprendre les réactions des autres

- Difficultés dans la relation sociale
- Difficultés dans la communication verbale
- Difficultés dans la communication non verbale
- Difficultés dans le développement du jeu et de l'imagination
- Résistance aux changements dans ses routines

Glossaire

Plusieurs sigles et expressions spécifiques ont été utilisés dans cette LETTRE sur

"L'éducation à la différence : le handicap à l'école".

Afin, de mieux comprendre de quoi il s'agit, voici les définitions des mots et expressions employés :

A.E.E.H. : l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé est une prestation familiale destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé. Elle remplace l'Allocation d'Education Spéciale (AES) depuis le 1er janvier 2006.

A.S.H. : l'Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) est un programme du système éducatif français. Depuis la rentrée scolaire 2006/07 l'ASH remplace l'AIS (Adaptation et Intégration Scolaire), les dispositifs créés sont dorénavant dissociés de ceux qui existaient concernant la grande difficulté scolaire (ne relevant pas nécessairement d'une situation de handicap).

A.T.S.E.M. : les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative. Affectés dans les classes et placés sous l'autorité fonctionnelle du personnel enseignant pour leurs tâches quotidiennes, les ATSEM dépendent de l'autorité territoriale. Certaines activités de l'ATSEM se déroulent en dehors du temps scolaire (heures légales). Il s'agit essentiellement des garderies du matin, du soir et du temps du repas.

Autisme : au sens large, l'autisme est un trouble du développement caractérisé par une interaction sociale et une communication déstabilisées, en conjonction avec des comportements répétitifs.

A.V.S. : l'Auxiliaire de vie scolaire s'occupe de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il est affecté soit à une école, un collège ou un lycée accueillant des élèves en situation de handicap (AVS-co : AVS Collectif), soit au suivi d'un élève en particulier (AVS-i : AVS individuel). L'Auxiliaire de vie scolaire peut être amené à effectuer quatre types d'activités :

- * des interventions dans la classe, définies en concertation avec l'enseignant (aide pour écrire ou manipuler le matériel dont l'élève a besoin), ou en dehors des temps d'enseignement (interclasses, repas, etc.). Il peut également s'agir d'une aide aux tâches scolaires ;

- * des participations aux sorties de classes occasionnelles ou régulières : en lui apportant l'aide nécessaire dans tous les actes qu'il ne peut réaliser seul, l'AVS permet à l'élève d'être partie prenante dans toutes les activités qui enrichissent les apprentissages scolaires. Sa présence vise également à éviter l'exclusion de l'élève des activités physiques et sportives ;

- * l'accomplissement de gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou para-médicale particulière ;

- * une collaboration au suivi des projets de scolarisation : réunions d'élaboration ou de régulation du projet personnalisé de scolarisation de l'élève (PPS), participation aux rencontres avec la famille, réunions de l'équipe de suivi de scolarisation ... Les AVS-co interviennent principalement (mais non exclusivement) en CLIS et en UPI. Par contre, on peut trouver des AVS-i non seulement dans ces classes ou structures spécialisées, mais aussi et surtout dans les classes ordinaires où doivent être principalement accueillis les enfants en situation de handicap.

C.L.I.S. : la Classe d'Inclusion Scolaire permet, à partir de la fin du cycle 1 (fin de la Moyenne Section) et parfois même à l'âge pré-élémentaire (de 3 à 5 ans), d'accueillir les enfants en difficultés. Elle peut recevoir 12 élèves au maximum. L'objectif est de scolariser tous les élèves et de permettre aux élèves en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. Les CLIS font partie intégrante de l'ensemble des dispositifs de l'enseignement spécialisé en France.

C.U.I./C.A.E. : selon les textes, les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI) et les Contrats Uniques d'Insertion ont été développés en 2010 dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés

sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. A cette fin, ils comportent des actions d'accompagnement professionnel. Ils peuvent, pour développer l'expérience et les compétences du salarié, prévoir, par avenant, une période d'immersion auprès d'un autre employeur sous certaines conditions. Leur durée ne peut excéder 24 mois.

M.D.P.H. : la Maison départementale des personnes handicapées offre, dans chaque département, un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées. Parmi les 8 missions listées dans les textes, on trouve :

1. L'accueil, l'information, l'accompagnement et les conseils auprès des personnes handicapées et de leur famille. Elle œuvre également à la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

2. Le traitement des dossiers intéressant la personne handicapée. La MDPH gère toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la compétence de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

3. La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire chargée notamment d'évaluer les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente sur la base de son projet de vie et de proposer un plan personnalisé de compensation du handicap. Cette équipe pluridisciplinaire réunit des professionnels ayant des compétences médicales ou paramédicales (orthophoniste, par exemple) et dans les domaines de la psychologie, du travail social, de la formation scolaire et universitaire, de l'emploi et de la formation professionnelle.

4. La gestion du fonds départemental de compensation du handicap : ce fonds départemental permet d'accorder des aides financières destinées aux personnes handicapées afin de faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après déduction de la prestation de compensation.

5. La gestion du recours amiable : la MDPH établit une liste de personnes qualifiées pour proposer des mesures de conciliation lorsqu'une personne souhaite faire appel à une décision prise par la commission pour les droits et l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette procédure de conciliation suspend les délais de recours.

Ostéochondrite de la hanche : ou maladie de Legg-Perthes-Calvé (nom des auteurs qui l'ont décrite), est une nécrose ischémique de l'épiphyse fémorale supérieure (destruction par défaut de vascularisation). Il s'agit d'un accident de croissance de la hanche de l'enfant, à prédominance masculine (80 %), se révélant entre 5 et 10 ans par une boiterie et pouvant entraîner des déformations, voire une destruction sévère de l'extrémité supérieure du fémur. C'est une maladie d'évolution progressive sur plusieurs années, qui se termine toujours par la guérison avec ou sans séquelles. Un dépistage et un traitement adéquat précoce sont les clés d'une évolution favorable.

U.L.I.S. : les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves handicapés. Elles proposent, en milieu scolaire ordinaire, des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées. Les ULIS ont remplacé les UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration) à la rentrée 2010. Il s'agit d'un dispositif collectif proposant une organisation pédagogique adaptée et permettant la mise en œuvre de chaque Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). L'ULIS a trois objectifs :

- * permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune ;
- * développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie de la communication scolaire et l'amélioration des capacités de communication ;
- * concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.

L'ULIS accueille en petits effectifs des adolescents en situation de handicap, généralement de 11 à 16 ans en collège, au-delà en lycée. Il est souhaitable que le nombre d'élèves d'une unité ne dépasse pas 10. Il existe six intitulés d'ULIS :

- * TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole) ;
- * TED : troubles envahissants du développement (dont l'autisme) ;
- * TFM : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques) ;
- * TFA : troubles de la fonction auditive ;
- * TFV : troubles de la fonction visuelle ;
- * TMA : troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante).



Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix

148, rue du Faubourg St-Denis 75010 Paris
Tel : 01 46 33 41 56 -
coordination@decennie.org
www.decennie.org

ASSOCIATIONS MEMBRES

ACAT	EPP Midi-Pyrénées
ACCES - Clairière de Paix	Esperanto - SAT-Amikaro
ACNV	Etincelle
AIRE	FAB
Alliance Nationale des UCJG	Famille franciscaine
ANV	Fédération Unie des Jeunesse
APEPA	Génération
Arche de Lanza del Vasto	Médiateurs
ARP	Gers Médiation
AP3	Graine de Citoyen
Association centre Nascita du Nord	IFMAN
Association Enfance - Télé : Danger	Initiatives et changement
Association La Salle	IPLS
Association Le Petit Prince	IRNC
Association	ISM
Montessori de France	Jeunesse et Non-Violence
Atelier de paix du Clunisois	Justice et Paix
BICE	France
CCFD	L'Arche en France
Centre de ressources sur la non-violence	La Corbière des Landes
Midi-Pyrénées	Le Soc - Maison
Centre Quaker International	Jean Goss
Collectif des Alpes de Haute-Provence	Le Souffle - France
Collège Lycée international Cévenol	Le Valdocco
Conflits sans violence	Les Amis des Serruriers magiques
Coordination	Les Amis de Neve
Martiques Décennie	Shalom Wahat As Salam
Coordination orléanaise	Ligue de l'Enseignement
Coordination parisienne	Maison des Droits de l'Enfant
CPCV Ile-de-France	MAN
Cultivons la paix	MDPL - Saint Etienne
Cun du Larzac	Mémoire de l'Avenir
Démocratie et spiritualité	MIR
DIH Mouvement de Protestation Civique	Non-Violence XXI
Ecole de la Paix	NVA
Ecole soufie Internationale	Paix Sans Frontière
EEUdF - Eclairseuses et Eclairseurs	Partage
Unionistes de France	Pax Christi - France
Emmaüs France	Psychologie de la Motivation
	Réseau Espérance
	Réseau Foi et Justice France
	REVEIL
	RYE France
	Secours catholique - Réseau mondial
	Caritas
	UNIPAZ

La Décennie

Les années 2001-2011 ont été proclamées par l'ONU "Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence au profit des enfants du monde."

La Lettre

Abonnement

4 numéros par an
Gratuit en format électronique sur simple demande ou 6€ par courrier

Ressources

Guides

- **Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés**, Direction générale de l'enseignement scolaire, juin 2010.

Ce guide permet d'informer les familles et a été conçu comme une aide à l'accomplissement des parcours scolaires des enfants et adolescents handicapés en proposant une approche simple et pratique des principaux domaines et situations rencontrés au quotidien. Cette brochure est publiée sur le site education.gouv.fr et est également accessible via le lien : <http://eduscol.education.fr/cid47791/guide-scolariser-les-eleves-handicapes.html>

- **Scolariser les élèves handicapés**, Ministère de l'Education Nationale et Direction générale de l'enseignement scolaire, janvier 2008.

Cet ouvrage est un guide destiné aux professionnels de l'éducation, principalement les enseignants, il est conçu comme une aide et un accompagnement à la mise en œuvre de démarches avec lesquelles ils ne sont pas tous nécessairement familiarisés. Ce guide propose une approche pratique des principaux domaines et situations rencontrés au quotidien, il est accessible sur internet à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/cid47791/guide-scolariser-les-eleves-handicapes.html>

Littérature enfantine

- **Tu as le droit**, de Borbala Pocz, Dora Csanyi, illustré par Tibor Karpati, adapté en français par Florence Jenner-Metz, éditions Callicéphale, septembre 2008.

Ce livre présente aux enfants, sous une forme simple et compréhensible, les droits des personnes handicapées.

• Les enfants en fauteuil roulant

- **Cœur d'Alice**, Stéphane Servant et Cécile Gambini, Editions Rue du Monde, 2007.

Alice aime ses pieds, les trouve amusants, même s'ils ne lui permettent pas de marcher. Joyeuse, gourmande, révoltée, pleine de vie et de tendresse, Alice se pose les mêmes questions que tous les enfants, fait des rêves, s'invente un monde... dans lequel son fauteuil roulant l'emporte là où rien ne peut plus l'arrêter.

• Les enfants atteints d'autisme

- **La petite casserole d'Anatole**, Isabelle Carrier, Ed. Bilboquet, 2009.

Anatole promène réellement une casserole qui le gêne et qui symbolise son handicap : une jolie manière originale de dire les choses qui n'arrivent pas à se dire...

- **Pibi mon étrange ami**, Ji Hyung Song, Ed. Sorbier, 2008.

Un bel album qui montre avec beaucoup de tendresse, de pudeur, une amitié avec un enfant autiste qu'un père qui l'a vécu petit raconte à son enfant.

• Les enfants atteints de trisomie

- **Lili**, Agnès Lacor, Ed. Thierry Magnier, 2001.

L'enfant-narrateur parle de sa petite sœur trisomique. Il explique qu'elle vient d'un pays "rare, pas comme les autres, caché dans le ventre des mamans", qu'on y appelle les enfants des mongoliens, parce qu'ils ressemblent aux enfants qui vivent en Mongolie, que ... Une belle leçon de vie !

- **Triso Mike**, Charlotte Mollet, Ed. Thierry Magnier, 2005.

On appelle Mike «Triso-Mike» à cause de son chromosome supplémentaire. Il ne sort jamais seul dans la rue parce que ses parents estiment qu'il est encore trop petit. Et parce que lui-même a un peu peur de l'extérieur. Un jour sa voisine lui prête son super-doudou, et ...

Ressources et sites internet

• Dossiers et outils pédagogiques

- **Dossier « Comment parler du handicap de son enfant à l'école ? » de l'OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance) :**

<http://documentation.ocirp.fr/toutes-les-infos-sur-le-handicap/scolarisation-et-formation/comment-parler-du-handicap-de-son.html>

- **Dossier sur la scolarisation des enfants handicapés :**

<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>

- **L'écoleensemble** est une initiative de l'Unapei qui propose des informations pratiques sur la scolarisation des enfants en situation de handicap mental ainsi que de ressources pédagogiques, ludiques et animées pour aborder le handicap en classe :

http://www.lecole-ensemble.org/rubrique.php3?id_rubrique=5

- **Témoignage « Une classe ordinaire, ou presque ... », de Claudine Blancou, institutrice à la retraite :**

http://www.sesame-autisme-lr.asso.fr/Une_Ecole_Ordinaire.htm

<http://www.handiplanet-echanges.info/>

- **Exemples de sensibilisation et de projets d'éducation à la différence sur le handicap, publiés dans le journal de la ville de Chateaubriand, La Mée :**

<http://www.journal-la-mee.fr/-38-handicap->

- **Projet de sensibilisation au handicap pour des élèves de 5ème et de SEGPA :**

<http://www.mae.ac-versailles.fr/spip.php?article89>

• Sites internet

- **Site de l'Unapei**, première fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Créée en 1960, elle rassemble 600 associations de bénévoles, parents et amis, qui agissent pour que toute personne déficiente intellectuelle dispose d'une solution d'accueil et d'accompagnement et soit le plus intégrée possible dans la société :

<http://www.unapei.org/>

- **Site internet de l'INJS (Institut National des Jeunes Sourds) :**

<http://www.injs-paris.fr/>

- **Site de l'INS HEA**, établissement d'enseignement supérieur qui agit pour la scolarisation, l'éducation et la formation des publics à besoins éducatifs particuliers :

<http://www.inshea.fr/>

- **Site de L'Ecole pour tous :**

<http://www.lecolepourtous.education.fr/>

- **Site des ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire)** de lycées professionnels. Il a comme objectif de favoriser les échanges d'informations, d'expériences et de compétences entre tous les personnels impliqués dans ces dispositifs et leurs partenaires quelles que soient leurs fonctions et leurs approches professionnelles et institutionnelles. Sa vocation serait de devenir un « site » ressource » à portée nationale :

<http://www.reseau-upil.fr/>

- **Site du CNDP, Centre national de la documentation pédagogique.** Il propose aux enseignants des informations nombreuses et variées, collectées sur tout type de support (journaux, revues, DVD...) :

<http://www.cndp.fr/accueil.html>

- Site du CTNERHI, Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations :

http://www.ctnerhi.com.fr/accueil_ctnerhi3.php

- Site d'Integrascol, destiné aux enseignants et aux professionnels de l'éducation amenés à accueillir des enfants malades et/ou handicapés :

<http://www.integrascol.fr/>

- Renseignements sur l'association Ensemble pour jouer :

<http://www.net1901.org/association/ENSEMBLE-POUR-JOUER,444482.html>

Autres supports pédagogiques à utiliser en classe

- « **Onze et tant d'autres** », exposition de photographies du 18 au 31 octobre 2011 à la mairie de Paris du XVème, réalisée par l'association Votre Ecole Chez Vous qui récolte des dons pour aider les enfants malades ou handicapés à être scolarisés : <http://www.vecvexpo.org/>

- **Mon petit frère de la lune**, film d'animation de Frédéric Philibert, 5,54 minutes, Sacrebleu Productions, 2007.

Ce film d'animation sur l'autisme a reçu le Grand prix et le Prix du public du Festival Handica-Apicil 2007, il est accessible sur internet à l'adresse : <http://www.kewego.fr/video/iLyROoafY3J4.html>

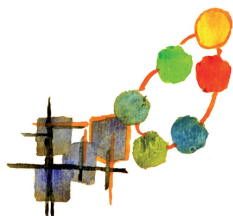
- **Au-dessus des nuages**, collection de films documentaires, de Caroline Puig Grenetier et Stéphane Lebard, 6 x 26 minutes, éditions La Cuisine aux Images et Une Souris Verte, juin 2008.

L'association Une souris verte diffuse gratuitement ce DVD élaboré à partir de courts-métrages sur la vie d'enfants handicapés, accompagné d'un livret et de fiches pédagogiques, ainsi que d'une exposition pour parler du handicap à l'école. Ces outils pédagogiques sont accessibles via le site de l'association : <http://unesourisverte.org/sensibilisation/nuages/outils>

- « **Un jeu pour comprendre l'autisme** », à partir de 9 ans, 2 joueurs et plus, jeu pédagogique et coopératif créé par les associations Les Grandes Traversées et ABA67.

Donner toute sa chance à l'école :

Treize transformations nécessaires et possibles ...



La lettre ouverte du collectif *École : changer de cap* que nous avons présentée dans LA LETTRE n°19 en janvier dernier a été enrichie. Avec un texte d'Edgar Morin, *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur* et un autre texte d'Armen Tarpinian, *Le désir d'apprendre et la joie d'enseigner*, la lettre collective fait l'objet, en ce début d'été, d'une publication aux éditions Chronique Sociale.

La Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix adhère à ces propositions auxquelles elle a apporté sa propre contribution. Celle-ci a été intégrée dans la proposition n°3 intitulée « Intégrer de la Maternelle à l'Université les apports de l'éducation psycho-sociale » et dans la proposition n°5, « Assurer la formation à la gestion non-violente des conflits »

D'autre part, nous voulons remercier l'équipe du site *Ecole : changer de cap* (www.ecolechangerdecap.net) qui a choisi pour cette période de l'année de mettre en avant, dans sa page d'accueil, notre *Programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix* et toutes les ressources concrètes que nous développons et que nous mettons à disposition des éducateurs et des enseignants dans les LETTRES et sur le site www.ecole-nonviolence.org